

Professionnels de santé : publication des référentiels de certification périodique



© 2026 Les Echos Publishing

La certification périodique constitue un levier d'engagement, de reconnaissance et de progression professionnelle pour les praticiens de santé. Élaborés avec les Conseils nationaux professionnels (CNP), des référentiels proposent un socle commun de certification, qui se veut adapté aux réalités de terrain et aux évolutions des pratiques. Ces référentiels, qui détaillent les actions à mener par les professionnels de santé, viennent d'être publiés.

Des actions dans 4 domaines

Ce dispositif de certification périodique, qui concerne les professionnels de santé inscrits à un ordre professionnel, leur impose de réaliser, sur une période de 6 ans, au moins deux actions dans chacun des 4 domaines suivants : actualisation des connaissances, amélioration des pratiques professionnelles, qualité de la relation avec les patients et prise en compte de sa propre santé, soit 8 actions au minimum. S'agissant, par exemple, de l'amélioration des pratiques professionnelles, les référentiels prévoient notamment des démarches d'audit, des programmes d'évaluation des pratiques ou des participations à des registres professionnels. Et pour la qualité de la relation avec les patients, il peut s'agir

d'enseignements en matière de communication, d'accompagnement et de prise en compte de l'expérience patient, par exemple une formation consacrée à l'annonce d'un diagnostic complexe.

À noter : les référentiels introduisent un nouveau domaine d'action, à savoir celui de la santé personnelle du professionnel, qui vise la prévention des risques professionnels, la gestion du stress, la consultation de la médecine du travail ou encore la prévention des violences sexistes et sexuelles.

[Arrêté du 26 février 2026, JO du 27](#)

© 2026 Les Echos Publishing